

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1342

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE 30

Supprimer les alinéas 29 à 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination : les alinéas 29 à 31 modifient un article abrogé par l'article 19 du projet de loi.